Publié le 20/01/94

DÉPARTEMENT

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 20 JANVIER 1994 19

Objet :

Budget 1994

L'an mil neuf cent cent quatre vingt quatorze

et le vingt Janvier

à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9401/02

Présents : MM AUGIER,BARBIER,BLANC,BONNET,BELLEOUD, COULET,DAVID,DUHALDE,GIANOTTI,GINESY,GRIBALDO, GRIFFA,GUIGONIS,LELEUX,MARY,MURRIS,PASCAL, THAON,Mmes BELLON,BOURRIER,OLIVIER,RAYBAUD, SOMARIA.

ou Représentés

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1994 :

Après lecture des chapitres des Dépenses et des Recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le le Budget Primitif 1994 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 270 000 F
	Investissement	100 000 F
	Total	7 370 000 F

RECETTES :	Fonctionnement	7 270 000 F
	Investissement	100 000 F
	Total	7 370 000 F

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE 28. JAN. 1994 À LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

SPDI - UZES (GARD) Mairies - 1371